



1er semestre 2010

Edito

L'équipe de la piqûre de rappel termine l'année 2009 sur une note d'espoir confirmée par le résultat du procès début 2010. Il est vrai que le réalisme de ses membres coupe souvent, l'herbe sous le pied des utopies. Mais aujourd'hui l'utopie prend des airs de réalité pour les apiculteurs. Dans le procès qui opposait un agriculteur du Petit-Celland, à un apiculteur de Vernix, pour une intoxication massive d'abeilles due aux pesticides, un verdict historique est tombé après un procès sans précédent en France.

Le combat des apiculteurs depuis des années, relayé par plusieurs associations environnementales pour dénoncer la toxicité avérée de ces poisons affiche des signes visibles sur la santé humaine:

Le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Poitiers a prononcé un jugement reconnaissant le statut de maladie professionnelle à la maladie de Parkinson contractée par un agriculteur de la Vienne suite à son exposition à des produits phytosanitaires. **C'est la première fois qu'une telle reconnaissance intervient en France.**

Selon une enquête sur la période 2005-2006, **la Mutualité sociale agricole (MSA) a établi un lien direct entre exposition aux pesticides et troubles de la santé** pour 130 dossiers.

Les **Conclusions du conseil de l'union européenne sur les effets de la combinaison de produits chimiques du 22 décembre 2009** disent être conscients des effets de la combinaison de ces substances chimiques, qui peuvent avoir de graves répercussions sur la santé humaine et sur l'environnement. (lire *La 2988ème session du Conseil ENVIRONNEMENT du 22/12/09*)

Et en même temps, notre ministre de l'agriculture donne l'autorisation de mise sur le marché de l'insecticide cruiser 350. (*petit cousin du gaucho et du régent pour le traitement de semences de maïs contre le taupin*) pour la campagne 2009 - 2010.

Abeilles et pesticides : le procès d'Avranches

Au printemps 2007 et pour la 3^{ème} fois en 5 ans, 2 apiculteurs professionnels du sud Manche étaient victimes **d'une intoxication massive sur 150 ruches.**

Une plainte fût déposée et comme de coutume classée sans suite. Avec l'aide de MANCHE NATURE et le soutien du groupe abeilles FR CIVAM, les apiculteurs saisirent le juge d'instruction d'Avranches et l'affaire, reprise à zéro et rondement menée, a abouti à une ordonnance de renvoi de Monsieur François SERRANT, arboriculteur, devant le tribunal d'Avranches pour non respect des conditions d'utilisation d'un produit phytosanitaire.

Le procès a eu lieu le 24 novembre 2009 au tribunal de grande instance d'Avranches en présence de nombreux journalistes : Ouest France, Manche Libre, France 3, AFP...qui relayèrent largement les débats du tribunal qui durèrent 2 heures 15.

Bien que très technique, le président du tribunal maîtrisait parfaitement le dossier et reprocha au prévenu 3 infractions récurrentes :

- Surdosage du Sevin L85
- Epannage en période de floraison
- Epannage de l'insecticide sans avoir pris soin de détruire la flore auxiliaire (pissenlit) dans les allées (article 3, arrêté du 23/11/2003)

Malgré un dossier solidement étayé (photos, cahier de cultures...) le tribunal a pris soin de faire comparaître l'agent de la SRPV comme témoin. Ses explications confirmeront les faits et permirent d'exclure toute autre cause de mortalité car la seule source de butinage était le verger. L'épannage d'un insecticide (le Sevin) suffisait à expliquer l'intoxication : une analyse n'était pas nécessaire.

Le procureur, qui disposait du rapport parlementaire sur les raisons des disparitions des abeilles (AFSSA) rappela au prévenu que l'épannage de pesticides sans précaution et les mauvaises pratiques agricoles

contribuaient largement aux causes multifactorielles de la disparition des abeilles et conclu par un vibrant plaidoyer en faveur des apiculteurs et de la biodiversité.

De son côté, la défense reconnut les faits et tenta de jouer sur une réglementation peu précise.

Par contre, pour tenter d'échapper aux réparations civiles, elle argumenta comme toujours en pareil cas sur l'incompétence de l'apiculteur et sur les maladies.

Des certificats annuels des services vétérinaires attestaient du bon état sanitaire du cheptel.

L'affaire fût mise en délibéré au 12 janvier 2010 pour en arriver au résultat suivant.

Monsieur François Serrant, arboriculteur, est condamné à verser :
- 1000 € d'amende dont 500 € avec sursis, à faire paraître à ses frais le résultat du jugement dans Ouest France et la France Agricole
- 1000 € de dommage à Manche Nature pour atteinte à la biodiversité
- 7500 € de dommage + 500 € de frais à P. Lefebvre, apiculteur
L'ensemble étant soumis à exécution provisoire.

Le vent serait-il en train de tourner ? Le procès du 2^{ème} apiculteur devrait avoir lieu début 2010.

Patrick LEFEBVRE



Patrick Lefebvre, Jacky Letrouit, Sébastien Prunier, Nicolas Wiart

FRCIVAM Basse Normandie 2 place du 8 mai 1945 14500 Vire tél : 02 31 68 80 58



L'apiculture : un métier à temps complet

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, l'apiculture est un métier à part entière. En effet, c'est une activité qui demande de réelles connaissances sur les abeilles, des notions de botaniques, un investissement financier et humain à toutes les saisons.

L'apiculture d'aujourd'hui s'apparente beaucoup plus à la gestion d'une entreprise agricole qu'au bricolage ingénieux de nos grands-parents. Miellerie, camion, cuves, extracteurs et désoperculateurs, ..., il faut de la place et du temps pour s'occuper de plusieurs centaines de ruches.

Une saison d'apiculture commence en février et se termine en automne. Pendant cette période, l'apiculteur fait, entre autres, l'élevage de

reines, la surveillance des essaims, le passage sur toutes les ruches le plus souvent possible, la transhumance, la pollinisation, les récoltes de miel, de pollen et de gelée royale, le traitement des ruches, la mise en hivernage. Pendant l'hiver, l'apiculteur entretient son matériel d'exploitation, construit de nouvelles ruches, recherche de nouveaux ruchers, continue d'élaborer, de conditionner et de commercialiser ses récoltes et produits dérivés (cire, bougies, pain d'épices, hydromel, ...). La commercialisation se fait par le biais de marchés hebdomadaires, foires et magasins.

Influencé par le climat et la flore, l'apiculture est également un métier de force et de passion.

Signez la Pétition

en allant sur: www.apipro-bretagne.net/



Lancée le 14/01/2010 par le SAPB : Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne et soutenue par la FFAP : Fédération Française des Apiculteurs Professionnels.

Exigeons l'interdiction de tous les néonicotinoïdes, insecticides neurotoxiques et systémiques

Le Cruiser, un insecticide classé dangereux pour l'environnement, dangereux pour les abeilles, les oiseaux, les mammifères sauvages, et très toxique pour les organismes aquatiques, vient d'être autorisé par le ministère de l'agriculture dans le traitement du maïs pour la campagne de semis 2010.

Le pelliculage d'un grain de maïs traité **Crusier** à 0,64mg de thiaméthoxam dissous dans une cuve de 5000 litres d'eau, donne une **contamination de 0,126 microgramme/litre**, soit au dessus de la **norme européenne de 0,1 microgramme/litre** pour l'eau potable. Le thiaméthoxam est hyper soluble dans l'eau (jusqu'à 5gr/litre d'eau). Semé à 100 000 grains/hectare, le potentiel de contamination d'un hectare de maïs Cruiser correspond donc à la contamination potentielle d'un demi-milliard de litres d'eau à 0,126 microgrammes/litres. Une partie de ce thiaméthoxam arrivera inéluctablement à votre robinet ! Quel est aussi l'impact d'un tel poison sur les vers de terre et la flore microbienne du sol ?

La biodiversité, ça coule de source

Dimanche 2 mai à Tessy sur Vire

Les CIVAM de Basse-Normandie vous donnent rendez vous le 2 mai prochain à Tessy sur Vire pour vous montrer que « La Biodiversité est aussi à nos portes ». La nature, ce n'est pas qu'à la télé, c'est également dans nos communes, dans le petit chemin encaissé de notre beau bocage, dans la haie du champ d'à côté ou encore dans notre jardin. Et pour prendre le temps de l'observer, de la découvrir, de l'admirer, des ateliers seront proposés pour les petits comme pour les grands durant toute la journée.

Au programme : des ateliers de découverte, des conférences, des activités de détente pour les petits et les grands, des expositions et des stands d'associations de la région.

De quel bois j'me chauffe ?

L'hiver était bien là en cette année 2009 et il continue en 2010. Les chaudières tournent à plein régime et les tronçonneuses aussi. Chaque année, à cette période, de nombreux kilomètres de haies sont abattus mais également de nombreux arbres isolés. On ne peut pas remettre en question l'utilité et le plaisir d'un bon feu de cheminée mais attention aux « arborivores » qui ne voient dans cette utilité que leur porte-monnaie.

Le système bocager bas-normand représente en moyenne 8 kilomètres de haies sur une exploitation agricole. Plusieurs articles mettent en avant le potentiel énergétique de notre bocage avec une valorisation en bois déchiqueté. Dans les exploitations, la dimension importante du matériel, le regroupement en C.U.M.A. pour l'achat de broyeuses permet une exploitation des haies rapides. **Aujourd'hui, le linéaire de haies en Basse-Normandie est d'environ 100 000 kilomètres. Les remboursements successifs depuis les années 70 en ont détruit plus de 300 000.** Aujourd'hui, est-il encore

nécessaire d'agrandir la taille des parcelles ? Ces arasements successifs ont mis à nu de nombreux talus. Les fortes précipitations entraînent donc des éboulements et une érosion précoce.

Il n'y a pas d'obligation de reboisement en échange de l'abattage d'arbres, de haies ou de talus. Chacun peut donc couper autant de mètres cube de bois qu'il le désire sans penser à demain. Il faut cependant rappeler aux différentes collectivités que dans le cadre de plans locaux d'urbanisme (selon le code de l'urbanisme art. L130-1), des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement peuvent être classés de sorte à les protéger de nos grosses tronçonneuses. Il est donc dans notre devoir, nous, consommateurs de bois de chauffage, de nous préoccuper de cette ressource. **Nous pouvons y participer en nous informant auprès de nos fournisseurs de bois sur la manière dont ils gèrent cette production : intensive ou durable ?**



Les mots sont comme les abeilles : ils ont le miel et l'aiguillon. Proverbe suisse